



## PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 septembre à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 20 septembre 2024, s'est réuni, en séance publique, à Caen (Espace Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

### Présents :

Monsieur BAIL Romain, Madame BAREAU Anne-Marie, Monsieur BENOIST Claude, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur CHÉRON Denis, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIERE Hervé, Monsieur KANZA MIA DIYEKA Théophile, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LECERF Marc, Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur RUON Vincent.

### Absents ou excusés :

Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Madame FLEURY Catherine, Monsieur GERMAIN Patrice, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LE FOLL Alain.

### Autres excusés ayant donné pouvoir : –

Étaient également présents, Messieurs Alban RAFFRAY, Directeur Général des Services, Jérôme DANIEL, Directeur Général Adjoint Ressources et Concessions et Stéphane LEBARBIER, Directeur Général Adjoint Réseaux et Transition Énergétique.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

Le Bureau Syndical étant composé de 25 membres (dont seulement 23 en exercice à ce jour) à l'ouverture de la séance, Madame la Présidente constate le quorum par la présence de 16 membres.

Avant de débiter la séance, Madame la Présidente propose de respecter une minute de silence en hommage à Monsieur Gérard POULAIN, Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, décédé le 8 septembre dernier.

Minute de silence.

L'ordre du jour est conforme à la convocation :

### I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

- Approbation du procès-verbal du Bureau Syndical du 5 juillet 2024
- Marchés publics
- Transferts de compétences
- Actualités

### II. TRAVAUX DES COMMISSIONS

#### ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

- Budget Principal - Décision Modificative n° 1 – Chapitre 002
- Budget principal - Décision modificative n° 2 – Chapitre 012
- Budget principal - Décision modificative n° 3 – Chapitre 65
- Budget annexe « Mobilité Durable » - Décision modificative n° 1 – Chapitre 011
- Mise en œuvre du budget Vert
- Subventions 2024
- Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours
- Créations de postes

CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

- Bilan du rapport de contrôle 2023 – Données 2022 – ENEDIS / EDF

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux, intercommunaux
- Aides aux extensions pour sites privés
- Demande d'aide financière exceptionnelle – Monument historique du Manoir des Mathurins à Lisieux

RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE

- Avenant n° 1 à la convention départementale de partenariat pour la gestion du dispositif solidarité énergie du fonds de solidarité pour le logement 2023-2025 (FS2E - ex FSE)
- Convention type de partenariat avec les accompagnateurs renov (MAR) labellisés « accompagnement social renforcé » (2024-2025)

TRANSITION ENERGETIQUE

- Réalisation d'une chaufferie bois alimentant un ou plusieurs bâtiments d'une même collectivité – Taux de participation financière
- Programme d'Accompagnement des Collectivités à la Transition Energétique (PACTE) : Aides financières

MOBILITES BAS CARBONE

- Pose d'une borne de recharge pour vélo à assistance électrique (VAE) – Commune d'ELLON

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

- Programme de raccordement du réseau public d'électricité – 7ème tranche 2024
- Programme de renforcement du réseau public d'électricité – 3ème tranche 2024
- Programme de sécurisation du réseau public d'électricité – 2ème tranche 2024
- Programme d'effacement coordonné des réseaux – 3ème tranche 2024
- Programme d'effacement coordonné des réseaux – 1ère tranche 2025
- Travaux réalisés par le SDEC ÉNERGIE sous mandat pour compte de tiers (collectivités)
- Travaux réalisés par les lotisseurs privés sous mandat du SDEC ÉNERGIE (pour la desserte intérieure de lotissements privés)
- Conventions tripartites pour le déploiement de fibre optique sur supports communs

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

- Eclairage public et Signalisation Lumineuse – 6ème tranche de Travaux 2024 < 40 k€ HT
- Eclairage public et Signalisation Lumineuse – 6ème Tranche de travaux 2024 ≥ 40 k€ HT
- Convention type de mise à disposition des supports d'éclairage public et de l'alimentation permanente du réseau d'Éclairage Public pour l'alimentation de caméras de vidéosurveillance
- Accord de principe relatif aux demandes de subvention dans le cadre du Fonds vert, à compter de 2024

## I - COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 JUILLET 2024

Madame la Présidente soumet aux membres du Bureau Syndical le procès-verbal de la réunion du 5 juillet 2024, qui leur a été transmis avec leur convocation.

*Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 5 juillet 2024 est approuvé.*

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE**

Madame la Présidente rend compte des décisions qu'elle a prises, depuis le Bureau Syndical du 5 juillet dernier, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 30 mars 2023, à savoir :

Objet			
Transition Énergétique	Conseil en Energie Partagé	Niveau 1	Adhésion des communes de Baron-sur-Odon, Cabourg et Jort
		Niveau 2	Adhésion des communes de Baron-sur-Odon, Jort, Saint-Pierre-des-Ifs, Ablon et Cabourg et la Communauté de Communes Bayeux Intercom
Mobilités bas carbone	Acquisition d'un véhicule électrique neuf - Aides financières - Communauté de communes Isigny-Omaha Intercom		

*Le Bureau Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, publiées et mises en œuvre depuis la séance du Bureau Syndical du 5 juillet 2024.*

**MARCHES PUBLICS**

 ○ **Consultations en cours**

Objet	Type de procédure
Maitrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de l'école de la commune de Saint Pierre Canivet	Procédure adaptée ≥ 40 000 € HT
Travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques dans les communes de Falaise et Livarot	
Travaux pour la rénovation énergétique de la mairie de Crocy	
Travaux pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente de Vimont	
Prestations de nettoyage des locaux du SDEC ÉNERGIE	
Prestations de conseil juridique	Procédure avec négociation
Travaux souterrains sur les réseaux : électricité, éclairage, génie civil de communications et infrastructures de recharge pour véhicules électriques - lot 11b	
Acquisition, exploitation et maintenance d'une solution logicielle de gestion des travaux du SDEC ÉNERGIE	Appel d'offres ouvert

*Le Bureau Syndical prend acte du lancement de ces différentes consultations.*

 ○ **Résultats de consultations, nécessitant délibérations – Procédures adaptées ≥ 40 000 € HT**

Vu le rapport de la Présidente au Bureau Syndical, joint en annexe de la délibération sous OXYAD :

Objet	Attributaire
Maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique des écoles élémentaire et maternelle de la commune d'Evrecy	ATELIER TOT

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACTE le rapport de la Présidente présenté en séance ;
- DECIDE d'attribuer l'accord-cadre à l'entreprise ATELIER TOT, pour un montant de 34 600 € HT ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de tout acte s'y rapportant lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant ;
- CHARGE Madame la Présidente d'en rendre compte au Comité Syndical.

Vu le rapport de la Présidente au Bureau Syndical, joint en annexe de la délibération sous le logiciel OXYAD :

Objet	Attributaire
Entretien annuel et dépannage des chaufferies biomasses et de leurs équipements annexes	IDEX ENERGIES

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACTE le rapport de la Présidente présenté en séance ;
- DECIDE d'attribuer l'accord-cadre à l'entreprise IDEX ENERGIES, pour un montant du DQE de 15 541.70 € HT ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de tout acte s'y rapportant lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant ;
- CHARGE Madame la Présidente d'en rendre compte au Comité Syndical.

Vu le rapport de la Présidente au Bureau Syndical, joint en annexe de la délibération sous le logiciel OXYAD :

Objet	Attributaire
Maintenance et évolution des solutions logicielles SYECL et X'MAP	SIRAP

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACTE le rapport de la Présidente présenté en séance ;
- DECIDE d'attribuer l'accord-cadre à l'entreprise SIRAP pour un montant maximum de 80 000 € HT sur 4 ans ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de tout acte s'y rapportant lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant ;
- CHARGE Madame la Présidente d'en rendre compte au Comité Syndical.

○ Résultats de consultations, ne nécessitant pas de délibération (appel d'offres)

Objet	Lot	Attributaires
Prestations de communication	Lot 1 : Edition	APRIM
	Lot 2 : Création graphique	UNIK STUDIO GRAPHIQUE
	Lot 3 : Impression	CAEN REPRO IMPRIMERIE
Fourniture de luminaires peints pour éclairage routier ou résidentiel	Lot 1 : Fourniture de luminaires peints pour éclairage routier	ECLATEC
	Lot 2 : Fourniture de luminaires peints pour éclairage résidentiel	SIMON LIGHTING
Marché subséquent 3 – Groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz, d'électricité et services associés	Lot 1 : ÉLECTRICITÉ - Points de livraison (PDL) raccordés en BT avec une puissance ≤ 36 kVA (C5)	TOTAL ENERGIES
	Lot 2 : ÉLECTRICITÉ - Points de livraison (PDL) : • Raccordés en BT avec une puissance > 36 kVA (C4) • En HTA à courbe de charge mesurée (C2)	TOTAL ENERGIES
	Lot 3 : GAZ - Points de comptage et d'estimation gaz	TOTAL ENERGIES
Fourniture de contrôleurs à l'armoire de commande pour un réseau d'éclairage public		ARCOM

*Le Bureau Syndical prend acte de ces résultats de consultations.*

○ Avenants nécessitant délibérations

Entreprise	Marché	Objet de l'avenant	Observations
TOTAL ENERGIES	Marché subséquent n°1 – Groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz, d'électricité et services associés (lot 2)	Avenant 4 : clarification de l'application des arrondis sur les prix indiqués au BPU	Sans incidence financière
TOTAL ENERGIES OCTOPUS ENERGY FRANCE	Marché subséquent n°2 - Groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz, d'électricité et services associés (lots 1 et 2)	Avenants 1 (TOTAL) et (OCTOPUS) : SWAP ARENH Partiel	

Les projets d'avenants étaient joints en annexe des projets de délibérations disponibles sous le logiciel OXYAD de gestion dématérialisée des actes et de l'envoi horodaté des convocations.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *DECIDE, dans le cadre du lot 2 au marché subséquent n°1 – Groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement de gaz, d'électricité et services associés, l'avenant n°4 proposé ;*
- *DECIDE, dans le cadre des lots 1 et 2 au marché subséquent n°2 – Groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement de gaz, d'électricité et services associés, les avenants n°1 proposés pour la mise en œuvre du swap ARENH partiel ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ces deux avenants, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

o Avenant ne nécessitant pas de délibération

Entreprise	Marché	Objet de l'avenant	Observations
GROUPAMA	<b>Services d'assurances</b> Lot 1 : Dommage aux biens et risques annexes Lot 3 : Flotte automobile et risques annexes	Augmentation de la prime annuelle et de la franchise de base appliquée	Avec incidence financière – mis en place à la suite du souhait exprimé par GROUPAMA de résilier les contrats d'assurance

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

o Reconductions de marchés :

Marchés / Lots	Titulaire	Durée (en mois)	Prise d'effet	Fin maxi
Mise en place d'un cadastre solaire	CYTHELIA ENERGY	24 mois Reconductible 4 x 6 mois	11/10/2022	10/10/2026
Traitement dématérialisé et acheminement des déclarations de projets de travaux (DT), d'intention de commencement de travaux (DICT), des DT DICT conjointes et des avis de travaux urgents (ATU)	SOGELINK	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	01/10/2021	30/09/2025
Traitement des poteaux béton déposés 2022	SOCIETE DES MATERIAUX CAENNAIS	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	10/10/2022	09/10/2026
Maintenance et exploitation de la plomberie et des installations thermiques & climatiques du SDEC ENERGIE	MISSENERD QUINT B	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	22/10/2021	21/10/2025
Maintenance de 2 copieurs (1er et 2ème étages)	KOESIO NORD OUEST	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	06/11/2023	05/11/2027
Contrat d'entretien et de maintenance d'aquarium	A CAEN L'AQUA	12 mois Tacite reconduction	23/12/2022	-
Contrat de conseil et d'assistance permanente en assurance	PROTECTAS	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	01/01/2024	31/12/2027
Contrôle de stabilité mécanique des mâts d'éclairage public et potences de signalisation lumineuse	REI LUX CONTROLES	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	10/12/2021	09/12/2025

*Le Bureau Syndical prend acte de ces reconductions de marchés.*

o Non reconductions de marchés :

Marchés / Lots	Titulaire	Durée (en mois)	Prise d'effet	Fin maxi
Hébergement et maintenance du portail web MAPEO	CREATEUR DIMAGE	12 mois Reconductible 2 x 12 mois	03/11/2022	02/11/2025
Maintenance corrective et évolutive, prestations et fournitures complémentaires pour la solution logicielle MAPEO de la société 1SPATIAL	1SPATIAL	24 mois Reconductible 1 x 24 mois	16/11/2022	15/11/2026

*Le Bureau Syndical prend acte de ces non-reconductions de marchés.*

○ **Sous-traitances 2024 :**

Dans le cadre de ses marchés, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitances suivantes :

- **Création d'une chaufferie bois plaquette et d'un réseau technique de distribution de chaleur sur la commune d'Ouilly-le-Tesson :**

Titulaire	Sous-Traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
CRAM SAS	GAGNERAUD CONSTRUCTION	Travaux de Gros-œuvre	68 000,00 €

➤ **Travaux et maintenance EP/SL :**

Lots	Titulaire	Sous-Traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
4 - CAEN NORD - CAEN EST	GAGNERAUD CONSTRUCTION + SATO + RESEAUX ENVIRONNEMENT	MILECLAIR	Nettoyage de 1422 mâts	10 636,56 €
5 - PAYS D'AUGE NORD			Nettoyage de 1498 mâts	11 205,04 €
6 - LISIEUX - VAL ES DUNES - PAYS DE FALAISE			Nettoyage de 1515 mâts	11 332,20 €

➤ **Travaux souterrains 2022 :**

Lots	Titulaire	Sous-Traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
8 - CC Cœur Côte Fleurie - CC du Pays d'Honfleur et Beuzeville	SPIE CITYNETWORKS + RESEAUX ENVIRONNEMENT	GB FORAGES DIRIGES	Forages dirigés	50 000,00 €
		TOFFOLUTTI	Travaux de voirie	50 000,00 €
15 - CC Intercom de la Vire au Noireau	STURNO + TEIM	SERPE	Elagage	3 700,00 €

➤ **Travaux de raccordement 2022 :**

Lots	Titulaire	Sous-Traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
2a - Caen La mer et ses environs - Suisse Normande et Pays de Falaise	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM + RESEAUX ENVIRONNEMENT	SPIE CITYNETWORKS	Réalisation d'études	1 738,30 €
3 -CC Pays d'Auge Nord et Pays d'Auge Sud	SPIE CITYNETWORKS + RESEAUX ENVIRONNEMENT	SPIE CITYNETWORKS	Réalisation d'études	7 195,41 €
		GB FORAGES DIRIGES	Forages dirigés	50 000,00 €

## ➤ Travaux souterrains 2024 :

Lots	Titulaire	Sous-Traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
9a - CC terre d'Auge	RESEAUX ENVIRONNEMENT + SPIE CITYNETWORKS	GB FORAGES DIRIGES	Forages dirigés	50 000,00 €
16a - CC Pré-Bocage Intercom	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM	TEIM	Effacement des réseaux - AUNAY SUR ODON - 23AME0017	217 677,89 €

Le Bureau Syndical prend acte de ces sous-traitances.

**TRANSFERTS DE COMPETENCES**

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétences suivantes, enregistrées depuis le Bureau Syndical du 5 juillet 2024 :

## ➤ Gaz :

Collectivité	Date de la délibération de la commune
SAINT-MARTIN-DE-MIEUX	17 mai 2024

## ➤ ECLAIRAGE PUBLIC :

Collectivité	Date de la délibération de la commune	Observation
VALDALLIERE	8 mars 2016	Régularisation du transfert de la compétence suite à une erreur matérielle dans la délibération n° 2016-03/BS/DB-04 (ligne manquante)

## ➤ IRVE :

Collectivité	Date de la délibération de la commune	Observation
VALDALLIERE	8 mars 2016	Régularisation du transfert de la compétence sur l'ensemble des territoires des communes nouvelles et suite erreur matérielle dans la délibération n° 2016-03/BS/DB-04 pour Valdallière
BALLEROY-SUR-DROME	6 juillet 2016	
VIRE NORMANDIE	29 mai 2017	
SAINT-LOUP-HORS	9 avril 2024	—
LE PRE D'AUGE	26 juin 2024	

Les communes ne possédaient pas d'actif relevant de la compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables », Madame la Présidente propose donc de fixer la valeur du patrimoine à 0 € à la date de ces transferts.

Ces nouveaux transferts portent le nombre total de transferts de la compétence « Gaz » à 125 (124 communes + la Communauté urbaine Caen la mer) et le nombre total de transferts de la compétence « IRVE » à 222 (221 communes + la Communauté urbaine Caen la mer),

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE le transfert de la compétence « GAZ », visée à l'article 3.3 des statuts du SDEC ÉNERGIE, par la commune de Saint-Martin-de-Mieux ;
- ACCEPTE le transfert de la compétence « Eclairage Public », visée à l'article 3.4 des statuts du SDEC ÉNERGIE, par la commune de Valdallière, qui, suite à une erreur matérielle, manque dans la délibération du Bureau Syndical n°2016-03/BS/DB-04 du 22 avril 2016 ;
- ACCEPTE le transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables - IRVE », visée à l'article 3.6 des statuts du SDEC ÉNERGIE, par les communes de Valdallière (qui, suite à une erreur matérielle, manque dans la délibération du Bureau Syndical n°2016-03/BS/DB-04 du 22 avril 2016), Balleroy-sur-Drôme, Vire-Normandie, Saint-Loup-Hors et Le Pré d'Auge ;
- DIT que la valeur de l'actif à la date du transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables - IRVE », des communes de Valdallière, Balleroy-sur-Drôme, Vire-Normandie, Saint-Loup-Hors et Le Pré d'Auge s'élève à 0 € ;
- DECIDE de mettre en œuvre ces transferts de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## ACTUALITES

### o Ordre du jour prévisionnel du Comité Syndical du 10 octobre 2024

Madame la Présidente rappelle que le prochain Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE se réunira le jeudi 10 octobre 2024 à 14h00, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.

L'ordre du jour prévisionnel de cette assemblée est le suivant :

<b>Actualités du syndicat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 20 juin 2024,</li> <li>- Compte-rendu des décisions de la Présidente,</li> <li>- Etat des transferts de compétences,</li> <li>- Etat d'avancement de la procédure d'adhésion de Blainville-sur-Orne,</li> <li>- Demande d'adhésion de la Communauté de Communes d'Isigny-Omahia Intercom</li> <li>- Groupement d'achat d'énergies 2025 et perspectives 2026</li> <li>- Agenda du Comité Syndical.</li> </ul>
<b>Finances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours</li> <li>- Budget principal - Décisions Modificatives n° 1, 2 et 3 - Chapitres 002, 012 et 65</li> <li>- Budget annexe « Mobilité Durable » - Décision Modificative n° 1 - Chapitre 011</li> </ul>
<b>Concession Electricité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan du rapport de contrôle ENEDIS/EDF 2023 - Données 2022</li> <li>- Présentation du bilan du Programme Annuel 2023 et des perspectives du Programme Annuel 2024 dans le cadre du 2ème PPI 2023-2026*</li> </ul>

\* Conformément au contrat de concession, le programme annuel 2024 sera présenté conjointement par Mme la Présidente et M. Frédéric HARDOUIN, délégué territorial du Calvados Enedis.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

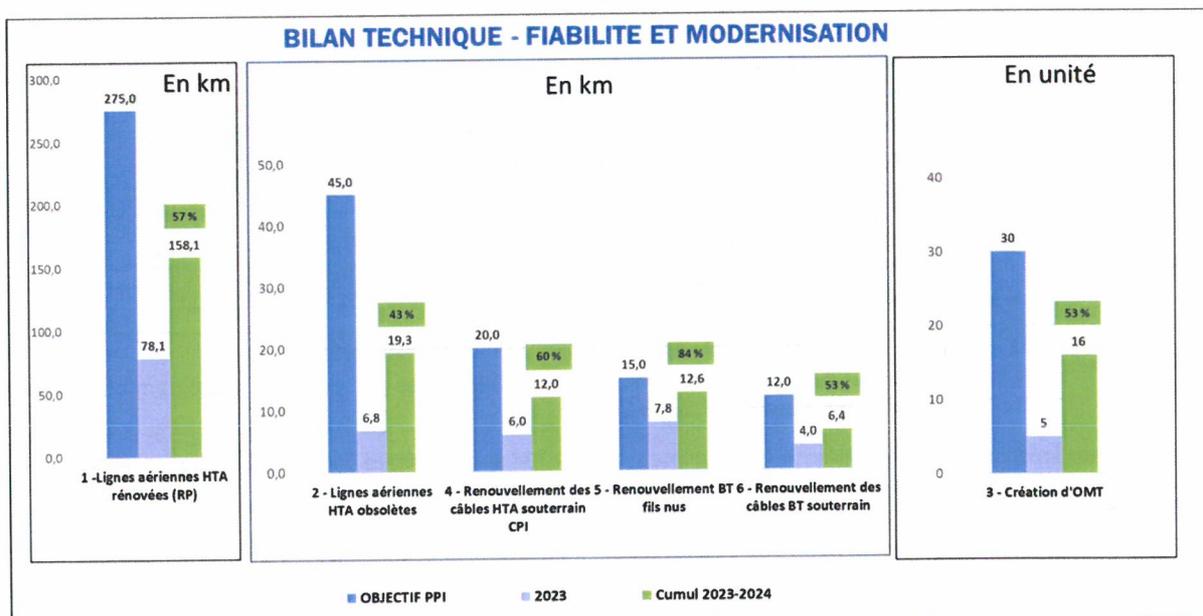
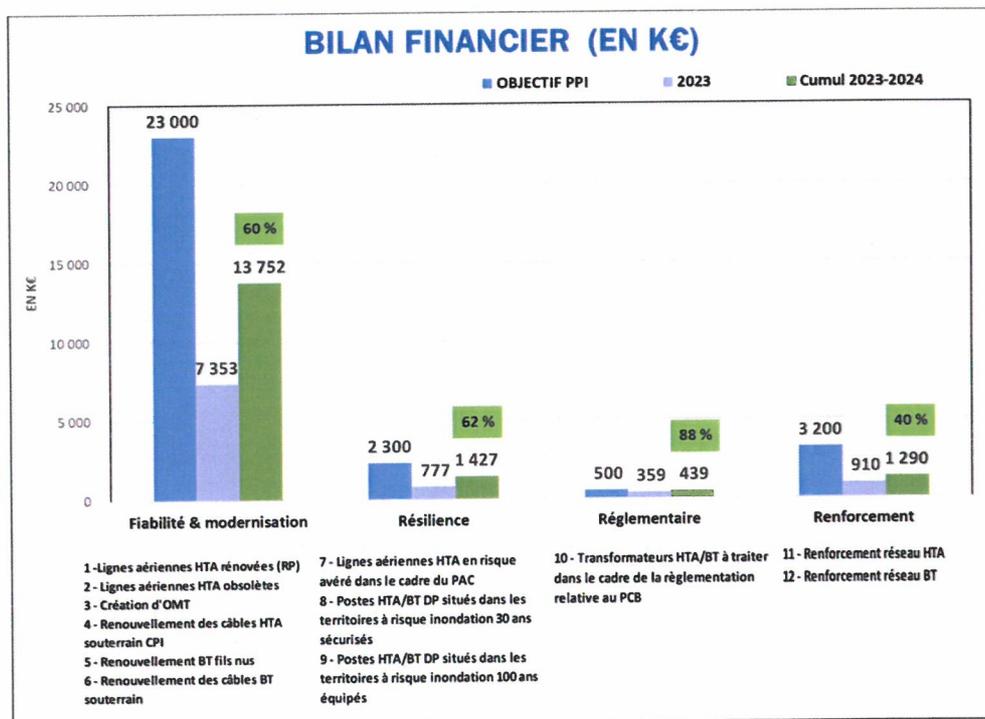
○ Présentation du bilan du Programme Annuel 2023 et des perspectives du Programme Annuel 2024 dans le cadre du 2ème PPI 2023-2026

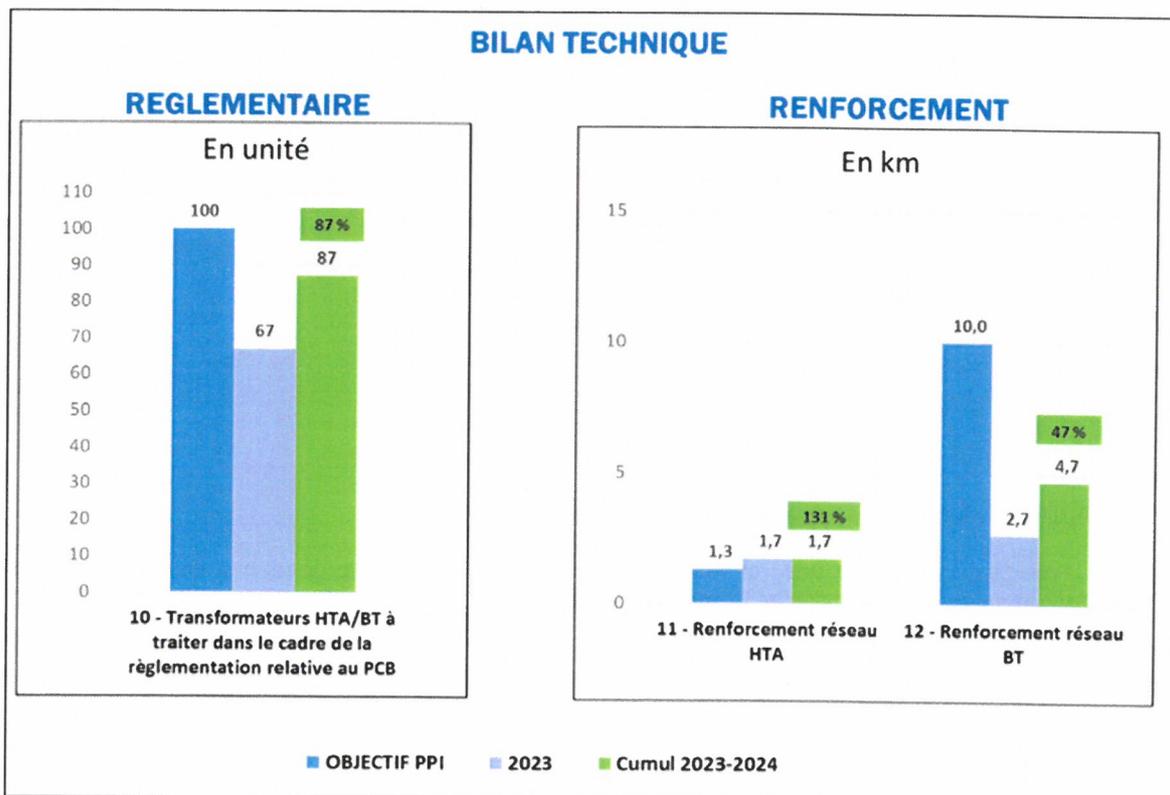
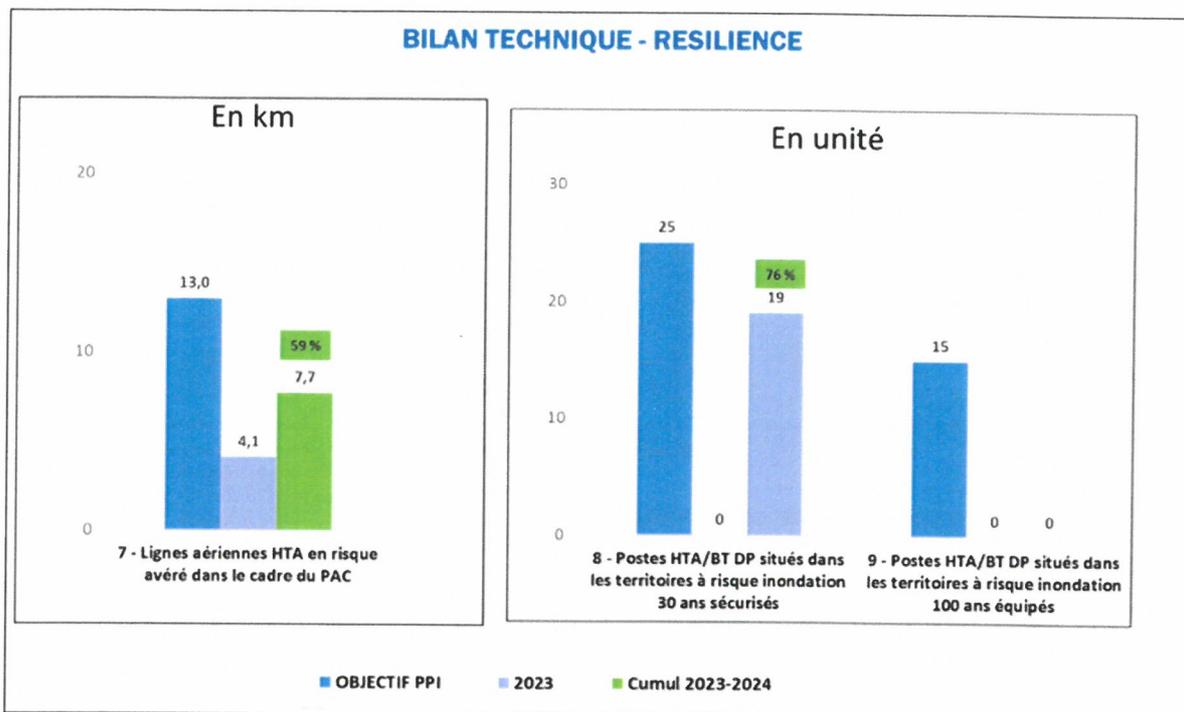
Le contrat de concession électricité, approuvé par délibération du Comité Syndical en date du 13 décembre 2018, prévoit l'établissement de Programmes Pluriannuels d'Investissement (PPI) par période de 4 ans, déclinés en Programmes Annuels (PA).

Dans le cadre du 2<sup>nd</sup> PPI de ce contrat de concession, élaboré pour la période 2023-2026, une présentation conjointe du bilan du programme annuel 2023 et des perspectives du programme annuel 2024, par la Présidente du SDEC ÉNERGIE, et par le représentant d'ENEDIS, Monsieur Frédéric HARDOUIN, délégué territorial du Calvados, sera proposé au Comité Syndical du 10 octobre 2024.

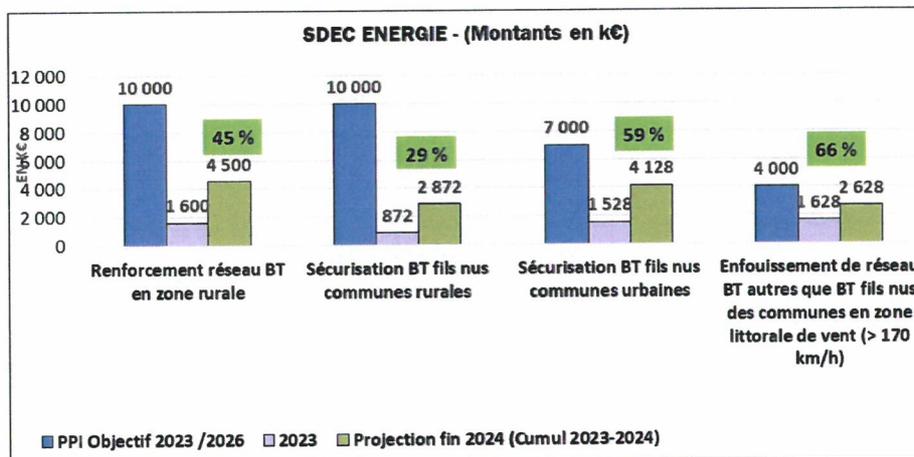
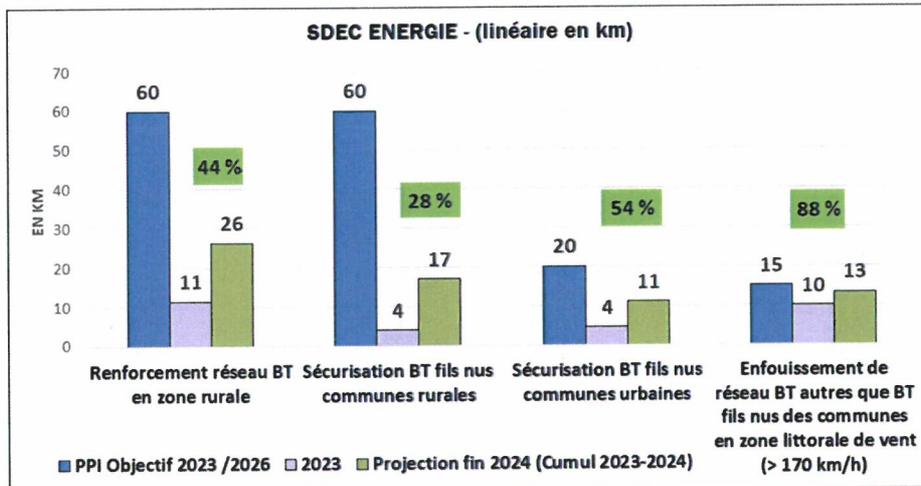
A noter que le suivi régulier des investissements du concessionnaire et du SDEC ÉNERGIE permet de s'assurer des engagements des deux parties.

➤ Les investissements (techniques et financiers) réalisés par Enedis sont les suivants :





➤ Les investissements (techniques et financiers) réalisés par le SDEC ÉNERGIE sont les suivants :



Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

○ Commissions Locales d'Énergie 2024

Madame la Présidente confirme que, comme convenu lors d'échanges précédents en Bureau Syndical, le SDEC ÉNERGIE organisera les prochaines Commissions Locales d'Énergie du 30 septembre au 22 octobre 2024.

Ce rendez-vous sera l'occasion de déchiffrer l'actualité et particulièrement celle du groupement d'achat d'énergies et l'évolution des prix, mais aussi d'échanger sur les projets réalisés, en cours ou à venir sur le territoire de chacun.

Plus précisément, l'ordre du jour proposé aux maires, présidents, délégués du syndicat, Directeurs généraux et secrétaires de mairie est le suivant :

**De 18h à 19h15 :**

- Élection d'un représentant au Comité Syndical sur les secteurs de Terre d'Auge, Bayeux Intercom, Seullès, Terre et Mer, Lisieux Normandie et Vallées de l'Orne et de l'Odon.
- Groupements d'achat d'énergies : évaluation et projections
- Le syndicat sur votre territoire : bilan et perspectives concernant les travaux sur les réseaux, l'éclairage public, la transition énergétique, la mobilité...
- Intervention des partenaires : Enedis, GRDF, Orange.

**A partir de 19h15 :**

La réunion se poursuivra par des échanges personnalisés et le recensement des besoins 2025, autour de stands d'information :

- Travaux sur les réseaux
- Éclairage public - Signalisation lumineuse
- Mobilité
- Transition énergétique
- Achats d'énergies

Le planning finalisé est rappelé comme suit :

CLE	DATE	LIEUX CONFIRMES	ELUS BS
TERRE D'AUGE	Lundi 30 septembre	PONT L'EVEQUE	<i>Election au Comité Syndical du 12 décembre 2024</i>
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Mardi 1 <sup>er</sup> octobre	ROULLOURS (Vire Normandie)	Catherine GOURNEY-LECONTE Gilles MALOISEL
NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	Mardi 1 <sup>er</sup> octobre	DOZULE	Patrice GERMAIN
BAYEUX INTERCOM	Mercredi 2 octobre	BAYEUX	Jean LEPAULMIER
CINGAL SUISSE-NORMANDE	Mercredi 2 octobre	THURY HARCOURT LE HOM	Philippe LAGALLE Abderrahman BOUJRAD
SEULLES TERRE ET MER	Jeudi 3 octobre	MARTRAGNY (Moulins en Bessin)	Hervé GUIMBRETIERE
ISIGNY OMAHA INTERCOM	Jeudi 3 octobre	LE MOLAY-LITTRY	Rémi BOUGAULT Cédric POISSON
LISIEUX NORMANDIE	Lundi 7 octobre	SAINT-GERMAIN-DE LIVET	Anne-Marie BARREAU Denis CHERON
PRE BOCAGE INTERCOM	Mardi 8 octobre	VILLERS-BOCAGE	Vincent RUON
PAYS DE FALAISE	Mardi 8 octobre	SAINT-PIERRE-CANIVET	Jean-Yves HEURTIN
CŒUR DE NACRE CC Cœur de Nacre	Mercredi 9 octobre	LUC-SUR-MER	Jean-Luc GUILLOUARD
COEUR COTE FLEURIE PAYS DE HONFLEUR BEUZEVILLE	Mercredi 9 octobre	SAINT-GATIEN-DES-BOIS	Claude BENOIST Catherine FLEURY
VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	Lundi 14 octobre	EVRECY	Henri GIRARD
VAL ES DUNES	Lundi 14 octobre	ARGENCES	Alain LE FOLL
CUCM Communes CU membres du SDEC ÉNERGIE	Mardi 22 octobre	SAINT-CONTEST	Marc LECERF Romain BAIL Franck GUEGUENIAT Théophile KANZA MIA DIYEKA Philippe CAPOËN

 o Normandie Energies Tour 2024

Pour rappel, la 8<sup>ème</sup> édition du Normandie Energies Tour (NET), le rallye de la Liberté, a été organisée, en cette année de commémoration du 80<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement, le samedi 21 septembre dernier, sur 93,4 km des routes du DDay :



44 équipages, correspondant à 130 participants, se sont engagés dans cette nouvelle édition.

Enedis, Citeos et Mary Automobiles Bayeux ont participé à la bonne organisation de cet évènement en tant que partenaires.

Le budget de ce rallye est présenté comme suit :

Recettes		Dépenses	
Partenariats	15 %	Restauration	45 %
Inscriptions	17 %	Communication	22 %
Fonds propres SDEC ENERGIE	68 %	Goodies / récompenses	13 %
		Visite lieux de mémoire	10 %
		Location de salle / tente	8 %
		Assurance	2 %
<b>19 851 €</b>		<b>19 851 €</b>	

Madame la Présidente propose qu'une réflexion soit menée pour garantir la mobilisation de davantage de collectivités en 2025.

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

o **Echéances 2024 et prévisionnel 2025**

Pour ce qui concerne les échéances annoncées pour 2024 et 2025, Madame la Présidente présente les évolutions suivantes :

Inauguration de nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques MobiSDEC, déployées dans le cadre du SDIRVE.	<b>Mardi 24 septembre 2024 à 11h30</b> (Parking du Beffroi – Dives-sur-Mer)
Signature officielle des documents relatifs à la création de la SAS SoliSDEC	<b>Mardi 15 octobre 2024 à 11h30</b> (SDEC ÉNERGIE)
Réunion d'information du lancement du Marché Subséquent n°2 – 2025 du groupement d'achat d'énergies	<b>Mardi 15 octobre 2024 à 14h</b> (salle polyvalente de Biéville-Beuville)
Commission d'intégration des ouvrages dans l'environnement	<b>Vendredi 18 octobre 2024 vers 10h30</b> (Horaire à confirmer selon l'ordre du jour de la commission « Travaux sur les réseaux publics d'électricité » du même jour)
Conférence NOME	<b>Judi 7 novembre 2024 à 10h</b> (Locaux de la Préfecture du Calvados)
La Fresque de la précarité énergétique	<b>Vendredi 8 novembre 2024 à 14h,</b> à l'issue du déjeuner du Bureau Syndical
Commission « Transition Energétique »	<del><b>Mercredi 20 novembre 2024</b></del> <b>Mercredi 13 novembre 2024 à 9h30</b> (Salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE)
Conférence des maires de la CU Caen la mer	<b>Mardi 19 novembre 2024</b> <b>12h-14h – Hémicycle Caen la mer</b>
UAMC 2ème édition du salon des collectivités	<b>Judi 3 avril 2025 de 8h30 à 17h00</b> (Hippodrome de Cabourg, Hall Michel d'Ornano)

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

**TRAVAUX DES COMMISSIONS****ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES**

M. Philippe LAGALLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques, présente les travaux de la commission réunie le 10 septembre 2024 et qui nécessitent délibérations du Bureau et du Comité Syndical.

➤ **Finances**

**BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 1 – CHAPITRE 002**

A la demande de la Paierie départementale, la commission propose au Bureau Syndical de soumettre au Comité Syndical du 10 octobre prochain une 1<sup>ère</sup> décision modificative du Budget Principal voté le 28 mars 2024, permettant de corriger une erreur de saisie.

En effet, la délibération du Comité Syndical du 28 mars 2024 fait état d'un montant du résultat reporté de la section de fonctionnement s'élevant à 22 282 078,37 €, tandis que le résultat reporté de la section de fonctionnement inscrit dans la maquette du Budget Principal 2024 s'élève à 22 282 430,66 €, soit une différence de 352,29 €.

Cette décision modificative n° 1 du Budget principal modifierait les imputations comptables comme suit :

Section	Sens	Chapitre	Montant de l'article avant ajustement	Montant de l'ajustement	Montant de l'article après ajustement
Fonctionnement	Recette	002	22 282 430,66 €	- 352,29 €	22 282 078,37 €
Fonctionnement	Recette	76	90,34 €	+ 352,29 €	442,63 €

*Le Bureau Syndical valide cette décision modificative qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 10 octobre 2024.*

**BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 2 – CHAPITRE 012**

Monsieur le Vice-Président rappelle que le montant des crédits votés par le Comité Syndical du 28 mars 2024 au chapitre 012 relatif à la masse salariale s'élève à 4,7 M€.

Considérant les besoins supplémentaires de crédits budgétaires du chapitre 012 – charges du personnel – qui se justifient notamment par :

- le développement des compétences et activités du syndicat ;
- la politique de revalorisation de la rémunération mise en œuvre pour accompagner les agents dans un contexte marqué par l'inflation et la volonté de préserver leur pouvoir d'achat ;
- des recrutements temporaires pour pallier les absences prolongées de certains agents en congé maladie,

la commission propose au Bureau Syndical de soumettre au Comité Syndical du 10 octobre prochain une 2<sup>ème</sup> décision modificative du Budget Principal.

Cette décision modificative n° 2 du Budget principal modifierait les imputations comptables comme suit :

Section	Sens	Chapitre	Montant de l'article avant ajustement	Montant de l'ajustement	Montant de l'article après ajustement
Fonctionnement	Dépense	012	4 700 000 €	+ 250 000 €	4 950 000 €
Fonctionnement	Dépense	011	12 000 000 €	- 250 000 €	11 750 000 €

*Le Bureau Syndical valide cette décision modificative qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 10 octobre 2024.*

### **BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 3 – CHAPITRE 65**

Pour rappel, l'adoption du référentiel budgétaire et comptable « M57 » par délibération du Comité Syndical en date du 30 septembre 2021, renforce le suivi des subventions reçues et versées par la collectivité, pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La mise en œuvre du principe comptable de non-contraction des subventions génère de nouvelles écritures comptables en dépenses comme en recettes.

Dans le cadre du financement des travaux sur le réseau d'électricité, le syndicat reçoit des subventions notamment l'APCR, attribuée par le Conseil départemental, qui font l'objet d'une inscription comptable en recette. Elles sont ensuite versées intégralement aux collectivités éligibles et s'accompagnent d'une inscription comptable en dépense.

Considérant que l'application de ces changements de méthode comptable nécessite l'ajustement de crédits budgétaires, la commission propose au Bureau Syndical de soumettre au Comité Syndical du 10 octobre prochain l'ajustements des crédits votés au chapitre 65 à hauteur de 250 000 €.

Cette décision modificative n° 3 du Budget principal modifierait les imputations comptables comme suit :

Section	Sens	Chapitre	Montant de l'article avant ajustement	Montant de l'ajustement	Montant de l'article après ajustement
Fonctionnement	Dépenses	65	1 580 000 €	+ 250 000 €	1 830 000 €
Fonctionnement	Dépenses	011	11 750 000 €	- 250 000 €	11 500 000 €

*Le Bureau Syndical valide cette décision modificative qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 10 octobre 2024.*

*Départ de Monsieur Romain BAIL.*

### **BUDGET ANNEXE « MOBILITE DURABLE » - DECISION MODIFICATIVE N° 1 – CHAPITRE 011**

Considérant la forte augmentation du nombre de sessions de charges de véhicules électriques qui génère un accroissement des charges de fonctionnement, notamment des dépenses afférentes à l'achat d'électricité : au 30 septembre 2024, le nombre de sessions enregistrées (77008) atteint 107,8 % du total de l'année 2023 (71435).

Considérant que la hausse des recettes et des dépenses nécessite des besoins de crédits budgétaires supplémentaires, la commission propose au Bureau Syndical de soumettre au Comité Syndical l'ajustement des crédits votés au chapitre 011 du Budget annexe « Mobilité Durable » à hauteur de 200 000 €.

Cette décision modificative n°1 du Budget annexe « Mobilité Durable » modifierait les imputations comptables comme suit :

Section	Sens	Chapitre	Montant de l'article avant ajustement	Montant de l'ajustement	Montant de l'article après ajustement
Fonctionnement	Dépenses	011	700 000 €	+ 200 000 €	900 000 €
Fonctionnement	Recettes	70	650 000 €	+ 200 000 €	850 000 €

*Le Bureau Syndical valide cette décision modificative qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 10 octobre 2024.*

## MISE EN ŒUVRE DU BUDGET VERT

Le budget vert constitue une nouvelle classification des dépenses budgétaires et fiscales selon leur impact sur l'environnement et une identification des ressources publiques à caractère environnemental. Cet outil d'analyse de l'impact environnemental du budget a pour but de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques.

L'article 191 de la loi de finances pour 2024 introduit une nouvelle annexe au compte administratif ou au compte financier unique, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cette annexe permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement et, ainsi, de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.

Le décret du 16 juillet 2024 précise les modalités d'application de cette obligation pour les collectivités territoriales de + 3 500 habitants :

- Obligation de produire cette annexe sous forme de tableau pour le budget principal et les budgets annexes ;
- Obligation de joindre cette annexe à la maquette du compte financier unique ;
- Pas d'obligation de produire cette annexe pour le budget primitif ;
- Elaboration de cette annexe sous la responsabilité de la collectivité ;
- Mise en place progressive d'un **système de cotation** de certaines dépenses d'investissement (favorable, neutre ou défavorable) :

17 comptes retenus pour le budget vert 2024	
2031 - Frais d'étude	2151 - Réseaux de voirie
2111 - Terrains nus	2152 - Installations de voirie
2115 - Terrains bâtis	21821 - Matériel et transports ferroviaires
2128 - Autres agencements	21828 - Autres matériels de transports
21312 - Bâtiments scolaires	2312 - Agencements et aménagements en cours
21318 - Autres bâtiments publics	2313 - Construction en cours
21351 - Installations générales, agencements pour bâtiments publics	2315 - Installations, matériels et outillages techniques en cours
21352 - Installations générales, agencements pour bâtiments privés	2317 - Immobilisations reçues au titre de la mise à disposition
2138 - Autres constructions	

- Possibilité de coter les dépenses non obligatoires, notamment les dépenses de fonctionnement.

Le planning de mise en place progressive du budget vert est présenté comme suit aux élus du Bureau Syndical :

		2025 (CFU 2024)	2026 (CFU 2025)	2027 (CFU 2026)	2028 (CFU 2027)
Natures	17 comptes de dépenses d'investissement	X	X	X	X
	Autres comptes de dépenses investissement		X	X	X
Budgets	Budget principal	X	X	X	X
	Budget annexe M57	X	X	X	X
	Budget annexe M4		X	X	X
Axes	Axe 1 - Atténuation	X	X	X	X
	Axe 2 - Adaptation				X
	Axe 3 - Ressources Eau				X
	Axe 4 - Gestion déchets				X
	Axe 5 - Pollution air/sol				X
	Axe 6 - Biodiversité		X	X	X

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

## SUBVENTIONS 2024

### ➤ Demande de subvention – Manifestation « Le goût du large » - Port-en-Bessin-Huppain

Port-en-Bessin-Huppain organise les 9 et 10 novembre 2024 sa 19<sup>ème</sup> édition de sa fête de la coquille Saint-Jacques et des produits de la pêche normande mais aussi son Festival « Musique sous les embruns », intitulée « Le Goût du Large ».

Depuis sa création en 2005, « le Goût du Large », localisé en centre-ville et sur le port de la commune, connaît un certain succès : plus de 30 000 visiteurs accueillis sur les deux jours et une grande mobilisation des pêcheurs et des habitants.

Pour cette nouvelle édition, les domaines de la cuisine et de la gastronomie seront mis en exergue et diverses animations visant à une meilleure approche du monde de la pêche seront proposées (ventes sous criée, ateliers culinaires, visites guidées ...).

Le SDEC ÉNERGIE est sollicité pour l'attribution d'une subvention comprise entre 500 € et 6 000 €.

L'objet de cette demande de subvention n'ayant pas de correspondance avec les compétences du SDEC ÉNERGIE, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de suivre l'avis de la commission et de ne pas attribuer de subvention.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *DECIDE de ne pas accorder de subvention de fonctionnement à la commune de Port-en-Bessin-Huppain pour le financement de l'organisation de l'évènement « Le Gout du large » au motif que celui-ci ne présente aucune correspondance avec les compétences et activités du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

➤ **Demande de subvention – Festival international du Cirque de Bayeux**

Dans le cadre de la 11<sup>ème</sup> édition du « Festival international du Cirque de Bayeux », programmé du 24 au 30 mars 2025, le Cirque de Bayeux sollicite le SDEC ÉNERGIE pour l'attribution d'une subvention de 350 €.

La vocation de l'association organisatrice du Festival est de présenter, tous les deux ans, un spectacle spécialement conçu avec les plus grands numéros de cirque du moment, avec un orchestre et de rendre accessible à tous les arts du cirque avec des spectacles, des initiations, des expositions, des interventions dans les écoles, les EPHAD...

L'objet de cette demande de subvention n'ayant pas de correspondance avec les compétences du SDEC ÉNERGIE, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de suivre l'avis de la commission et de ne pas attribuer de subvention à l'école du Cirque de Bayeux.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *DECIDE de ne pas accorder de subvention de fonctionnement à l'association du Festival International du Cirque de Bayeux pour le financement de l'organisation de l'édition 2024 de son festival, au motif que sa demande ne présente aucune correspondance avec les compétences et activités du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

➤ **Proposition de subvention – Association « Les Amis du Suffolk Regiment », partenaire de la 8<sup>ème</sup> édition du Normandie Energies Tour**

Dans le cadre de la 8<sup>ème</sup> édition du Normandie Energies Tour, intitulée le Rallye de la Liberté, organisé le 21 septembre dernier sur les routes du Débarquement, les équipages du rallye ont été accueillis à l'occasion d'une étape par l'association des « Amis du Suffolk Regiment », pour une visite privatisée et gratuite du site Hillman, point fortifié allemand du Mur de l'Atlantique sur la commune de Colleville-Montgomery.

Cette association, constituée uniquement de bénévoles passionnés, a pour objectif de célébrer les actes héroïques de nos libérateurs britanniques, en particulier, le régiment du Suffolk qui prit la position Hillman sur les journées des 6 et 7 juin 1944. Cela s'est fait tout d'abord par le biais de l'entretien du bunker-mémorial et l'animation des célébrations du Jour J.

Compte tenu du fait que la visite a été organisée gratuitement par les bénévoles, et que cette dernière s'inscrit dans le Normandie Energies Tour, qui a vocation à valoriser l'électromobilité sur le territoire et particulièrement le réseau d'infrastructures de recharge développé par le syndicat dans le cadre de l'exercice de sa compétence « Mobilité durable », Madame la Présidente propose aux élus de remercier cette association, dont le fonctionnement n'est permis que par des dons, en lui attribuant une subvention exceptionnelle de 500 €.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *ACCEPTE le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association des « Amis du Suffolk Régiment » ayant participé à la bonne organisation du « Normandie Energies Tour » 2024 ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

**DEMANDE DE FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS**

Monsieur le Vice-Président rappelle que la mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Le Comité Syndical du 10 octobre prochain devra se prononcer sur les 48 nouveaux projets présentés depuis le Comité Syndical du 20 juin 2024 par 40 communes, proposés en annexe de la note de synthèse explicative, pour les montants suivants :

- Montant total des travaux : 4 629 866,11 € HT
- Montant de la participation communale : 2 602 100,56 €
  - Montant des fonds de concours : 2 598 682,48 €
  - Montant du solde de fonctionnement : 3 418,08 €

*Le Bureau Syndical valide cette nouvelle liste de demandes de financement par fonds de concours qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 10 octobre 2024.*

➤ **Ressources Humaines**

**CREATIONS DE POSTES**

Comme annoncé dans la note de synthèse, Monsieur le vice-Président confirme que le SDEC ÉNERGIE doit procéder à l'ajustement du tableau des effectifs de manière à prendre en compte :

- la mise en disponibilité pour convenances personnelles d'un technicien au service Efficacité énergétique et production EnR et de l'agent chargé de l'accueil,
- la mutation externe de l'agent en charge des moyens généraux (dans l'attente de la refonte des missions),
- le positionnement à temps complet de l'adjoint au service Réseaux électriques, et le besoin de pérenniser les actions liées au système de management de la qualité et de l'énergie,
- l'accompagnement de l'évolution de carrière des agents par les dispositifs de la promotion interne et de l'avancement de grade.

Considérant qu'il appartient au Bureau Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, Madame la Présidente propose d'accepter l'ouverture des postes suivants :

Département / Service	Emploi	Cadre(s) d'emploi	Grades
Efficacité énergétique et production EnR	Assistante technique en charge des groupements d'achat d'énergies	Rédacteur	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe
Efficacité énergétique et production EnR	Technicien EnR	Technicien	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe
Direction générale	Responsable Qualité	Ingénieur / Attaché	Ingénieur territorial Attaché territorial
Ressources humaines et Moyens généraux	Chargé(e) d'accueil pour accroissement temporaire d'activité	Adjoint administratif	Adjoint administratif

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la proposition de la Présidente ;
- DECIDE d'ouvrir un poste permanent relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps complet, au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, pour accompagner l'évolution de carrière d'un agent ;
- DECIDE l'ouverture :
  - d'un poste permanent relevant de la catégorie hiérarchique B, sur les grades de technicien, technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe ou technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe, pour effectuer les missions de Technicien EnR, à temps complet,
  - d'un poste permanent relevant de la catégorie hiérarchique A, sur les grades d'ingénieur territorial ou d'attaché territorial, pour effectuer les missions de Responsable Qualité, à temps complet,
  - d'un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif territorial pour effectuer les missions de chargé(e) d'accueil pour accroissement temporaire d'activité, à temps complet, et pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.
- DECIDE d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour les postes permanents lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction ;
- DECIDE de mettre à jour le tableau des effectifs en conséquence ;
- DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au chapitre 012 du budget principal ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

Monsieur Rémi BOUGAULT, Vice-Président en charge des concessions électricité et gaz, présente les travaux de la commission, réunie le 10 septembre et qui nécessitent délibérations du Comité Syndical.

### BILAN DU RAPPORT DE CONTROLE 2023 – DONNEES 2022 – ENEDIS / EDF

Comme chaque année, le Service des Concessions du SDEC ÉNERGIE procède aux missions de contrôle auprès des différents concessionnaires.

Concernant les concessionnaires ENEDIS et EDF, ce contrôle réalisé en 2023 portait sur les données 2022 du contrat de concession.

Le contrôle a concerné les usagers, les travaux, les ouvrages des concessions, la qualité de la fourniture et la sécurité et la comptabilité des concessions.

Une synthèse de ce bilan, jointe en annexe de la note adressée aux élus avec leur convocation, est présentée comme suit :

Monsieur le Vice-Président rappelle les quelques éléments de contexte suivants :

- ⇒ Des exercices 2020 et 2021 atypiques et une année 2022 très particulière dans le domaine énergétique.
- ⇒ En 2022, la crise énergétique qui a débuté en 2021 se développe dans des proportions inédites depuis les chocs pétroliers des années 1970 : la flambée des prix de l'énergie sur le marché de gros perdure et se répercute sur les marchés de détail. La consommation nationale d'électricité décroît.
- ⇒ La quantité d'énergie acheminée par Enedis baisse de 2,6 %. Cette baisse est portée par la diminution des injections provenant du réseau de transport d'électricité et une diminution des consommations.
- ⇒ Une année 2022 particulièrement chaude (+1,3°C au-dessus des normales saisonnières).

Il précise que les éléments qui suivent ne sont que quelques indicateurs et/ou remarques dont la portée doit être mesurée au regard de l'ensemble des conclusions du rapport.

### Les usagers :

473 647 usagers en soutirage (+ 1,2 %) dont :

- 60 % sont des usagers aux TRV,
- 99 % sont des usagers C5.

Ce sont en majorité des usagers résidentiels, résidant principalement en zone urbaine (au sens du CAS FACÉ).

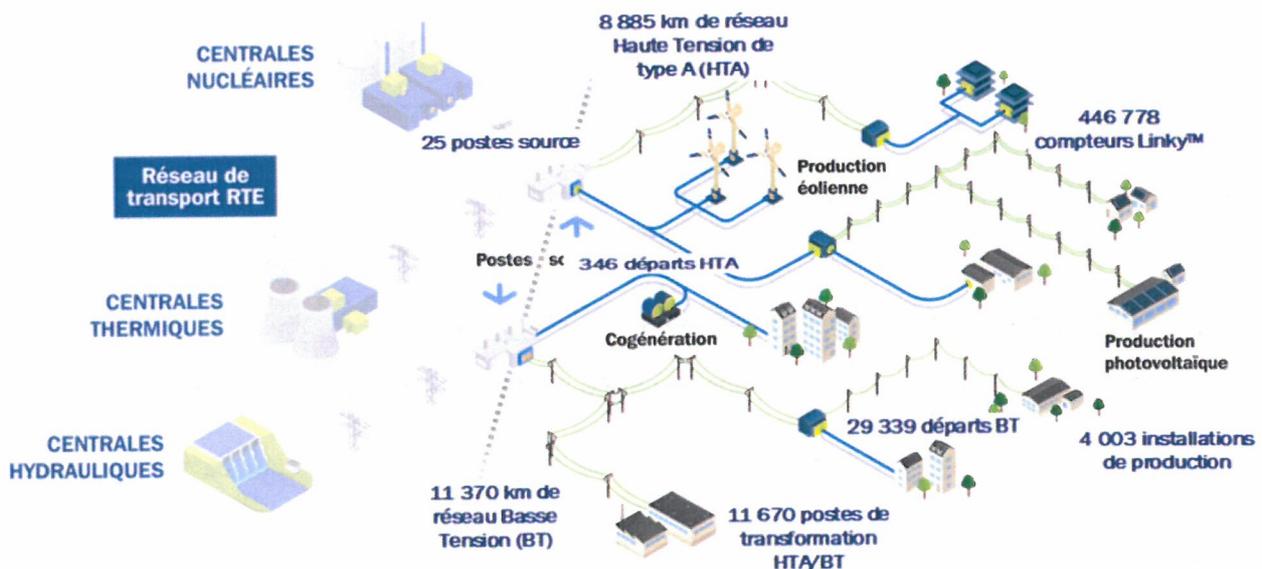
Cela représente 4 146 GWh acheminés (-6,7 %), dont 33 % consommés par des usagers aux TRV.

4 003 installations de production d'énergies renouvelables sont raccordées au réseau de distribution d'électricité (+ 15 %), dont :

- 98 % sont des installations photovoltaïques,
- 94 % sont des installations BT  $\leq$  36 kVA.

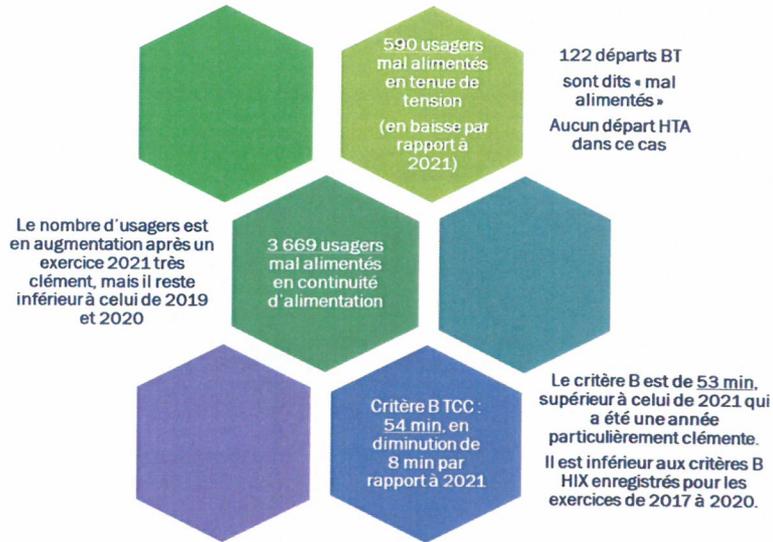
420 GWh sont injectés et 70 % du volume injecté provient d'installations éoliennes et 10 % des installations photovoltaïques.

### Le réseau public de distribution d'électricité du Calvados :

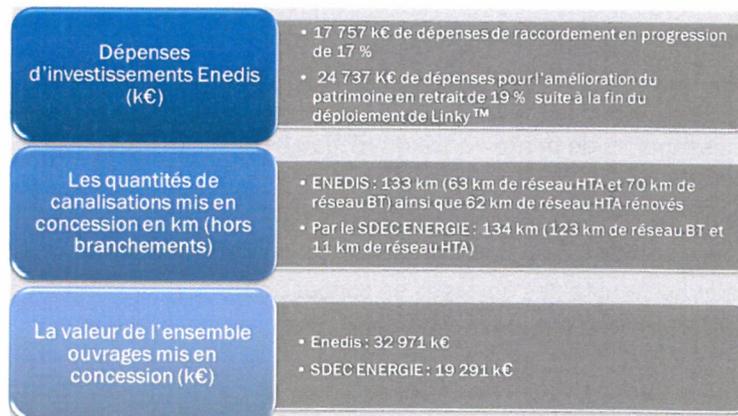


- 56% de ce réseau est constitué par du réseau BT, c'est une proportion constante.
- 66% de ce réseau électrique se situe dans les communes rurales au titre des aides financières aux collectivités pour l'électrification rurale (CAS FACÉ), c'est une proportion plutôt constante.
- Le taux concessif de réseau BT en souterrain s'établit à 58 %, alors que celui du réseau HTA est de 47 %.
- L'âge moyen du réseau BT est de 29 ans et celui du réseau HTA est de 29,9 ans.

La qualité de l'énergie distribuée se résume comme suit :

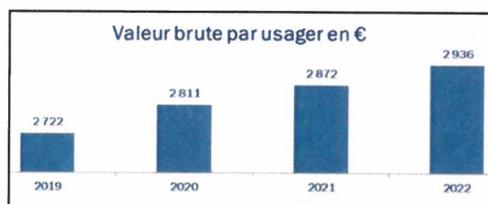


Les investissements 2022 se répartissent ainsi :



La valeur des ouvrages concédés :

La valeur historique (brute) des ouvrages concédés s'élève à 1 390 830 k€ (+ 3,4 %).



Cette augmentation est semblable à la variation moyenne observée entre 2013 et 2022 (3,7 %). Ceci traduit un rythme d'investissements marquant et soutenu dans le temps.

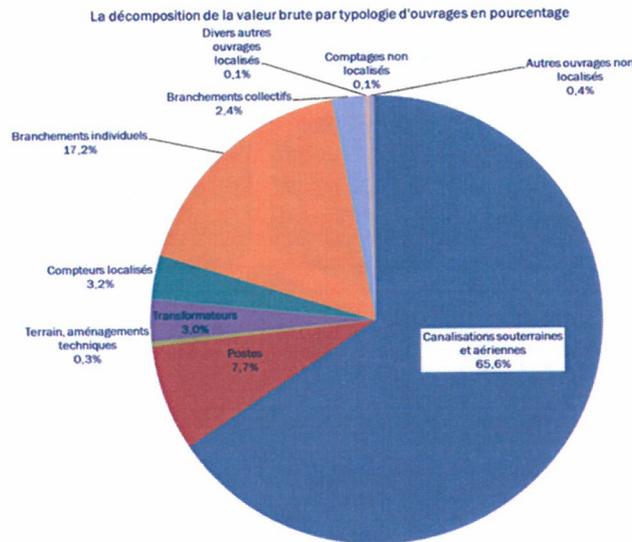
99,5% des ouvrages sont dorénavant localisés.

52,8 % des ouvrages sont financés par le concédant.

Les amortissements progressent de 5,4 % pour s'établir à 624 876 k€.

La valeur nette comptable augmente quant à elle de 1,9 % pour s'établir à 765 954 k€.

Il est à noter que le stock de provisions pour renouvellement augmente pour atteindre 56 178 k€. Le taux moyen d'amortissement atteint 44,9 %.



Les 7 points d'attention se dégageant des conclusions du rapport de contrôle sont rappelés aux élus :

- Forte contraction du nombre de réclamations et amélioration des délais de traitement.
- Dépose de réseaux fragiles plus importante en 2022 (BT aérien nu, HTA aérien PAC à risque avéré, HTA souterrain CPI).
- Le niveau d'investissements de performance du réseau hors des dépenses liées au déploiement du compteur Linky doit se redresser.
- Diminuer la sensibilité du réseau de distribution d'électricité aux évènements climatiques.
- Surveiller l'évolution du critère B en zone rurale au titre du CAS FACÉ.
- Localisation de la quasi-totalité des ouvrages en concession.
- Une information du concédant à parfaire en matière financière et comptable.

*Le Bureau Syndical prend acte de ce bilan de rapport de contrôle qu'il décide de présenter au Comité Syndical du 10 octobre 2024.*

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

En l'absence de Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président en charge du développement économique, Monsieur Stéphane LEBARBIER présente les travaux de la commission, réunie le 12 septembre 2024, et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

### AIDES AUX EXTENSIONS POUR ACTIVITES ECONOMIQUES ET OUVRAGES COMMUNAUX, INTERCOMMUNAUX

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux travaux liés au développement du réseau, a été adressée aux élus du Bureau Syndical, préalablement à la réunion.

Pour les 14 projets, d'un montant de 488 481,03 € HT, la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif incluse) s'élève à 349 515,32 € pour les extensions du réseau et de 75 441,00 € HT pour le renforcement du réseau :

TOTAL OUVRAGES COMMUNAUX ET ACTIVITES ECONOMIQUES							
14 PROJETS	Longueur en ml	Coût en € HT	FINANCEMENT EN € HT				
			EXTENSION				RENFORCEMENT
			SDEC ÉNERGIE	PCT	COMMUNE	PETITIONNAIRE	SDEC ÉNERGIE
	3 721	488 481,03	163 959,70	185 555,61	51 631,75	77 497,16	75 441,00

Madame la Présidente soumet ces projets à l'approbation du Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *AUTORISE la contribution financière du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif incluse) pour ces 14 projets proposés pour un montant de 349 515,32 € HT pour les extensions du réseau et de 75 441,00 € HT pour le renforcement du réseau, les projets relevant d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

#### AIDES AUX EXTENSIONS POUR SITES PRIVÉS

La demande suivante de soutien financier à l'extension du réseau électrique pour l'alimentation électrique d'un site privé réceptionnée par le SDEC ÉNERGIE (commune de catégorie C) est proposée au Bureau Syndical :

COMMUNE	DESIGNATION DU PROJET	LONGUEUR EXTENSION RESEAU EN ML	EXTENSION HT	FINANCEMENT EXTENSION HT		
				SDEC ÉNERGIE	PCT 40 %	CU CAEN LA MER
AUTHIE	Alimentation du lotissement privé "LES HAUTS DE CUSSY" de 12 lots et de 2 macrolots pour 35 logements et d'une armoire EP, 195 kVA MONO foisonnés - RESEAU AMENEE HTA hors assiette (à charge CU Caen la Mer)	50	9 758,84 €	3 903,54 €	3 903,54 €	1 951,77 €

Madame la Présidente soumet cette proposition d'aide à l'approbation du Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *AUTORISE la contribution financière du SDEC ÉNERGIE pour le projet proposé sur la commune d'Authie pour un montant de 7 807,07 € pour l'extension du réseau (Part Couverte par le Tarif incluse) ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

## DEMANDE D'AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE – MONUMENT HISTORIQUE DU MANOIR DES MATHURINS A LISIEUX

Pour rappel, lors de sa séance du 5 juillet dernier, le Bureau Syndical interpellé par une demande d'aide financière exceptionnelle pour l'alimentation du manoir des Mathurins, monument historique en péril, situé à Lisieux (Ville A – MOA ENEDIS), avait décidé de surseoir à cette sollicitation, le dossier nécessitant la présentation d'un certain nombre d'éléments complémentaires.

Ce projet de rénovation à vocation à implanter une activité de charpenterie à l'ancienne et un centre de formation associatif sous l'égide des Compagnons du Tour de France (équarrissage à la hache, montage sans vis).

Les propriétaires, Monsieur et Madame GELEZ, non informés au moment de l'achat de ce monument historique fortement délabré, nécessitant 3 à 4 années de travaux de rénovation, venaient de découvrir la nécessité d'une extension électrique dont, le montant défini par ENEDIS, s'élève à 8 835,84 € TTC.

Monsieur GELEZ, invité à présenter son projet et sa demande à la commission « Développement économique » propose, en contrepartie d'une aide financière pour son raccordement, de mentionner le SDEC ÉNERGIE comme mécénat dans tous les futurs documents de communication à paraître (site internet, Ouest France, Mission Bern avec le loto du patrimoine...).

Après nouvelle étude de cette demande, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de se prononcer sur une éventuelle aide financière exceptionnelle.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- DECIDE d'accorder une aide exceptionnelle de 1 227,20 €, représentant 10 % du raccordement au réseau public d'électricité à M. et Mme GELEZ pour les travaux d'extension de réseau pour alimenter le manoir des Mathurins à Lisieux ;*
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

## RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE

Monsieur Cédric POISSON, Vice-Président en charge des relations usagers et de la précarité énergétique, présente les travaux de la commission, réunie le 12 septembre et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

### AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DEPARTEMENTALE DE PARTENARIAT POUR LA GESTION DU DISPOSITIF SOLIDARITE ENERGIE DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT 2023-2025 (FS2E - EX FSE)

Pour rappel, le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) institué par le Département du Calvados permet de faciliter l'accès et le maintien dans les logements locatifs privés et publics pour les familles les plus démunies. Il finance également des mesures d'accompagnement social lié au logement que sont :

- L'aide à l'accès à un logement locatif, le maintien dans un logement locatif, l'accompagnement social lié au logement,
- L'attribution d'aides financières permettant de faire face à des impayés de gaz d'électricité ou d'eau. Cette aide s'inscrit dans le dispositif du fonds de solidarité pour l'énergie (FSE).

Le SDEC ÉNERGIE, qui abonde le Fonds de Solidarité Energie (FSE) depuis 1994, s'est fixé l'objectif de réduire les situations de précarité énergétique et consacre ainsi un budget pour 2024 de 40 000 € maximum au FSE.

La convention actuelle de partenariat avec le Département, signée pour la période 2023-2025, précise que le montant et les conditions de versement de la dotation du SDEC ÉNERGIE seront fixés par avenant entre les parties pour les années 2024 et 2025.

Dans ce contexte, la commission propose au Bureau Syndical le projet d'avenant précité qui modifie les articles 9.1 et 10 de la convention et précise le montant et les modalités de versement de la dotation financière du SDEC ÉNERGIE pour l'année 2024, à savoir :

- Versement de 25 % de la subvention, soit 10 000 €, dans le mois suivant la signature de l'avenant à la convention,
- Versement du solde de la dotation sur appel de fonds du Département. Limité à un montant de 30 000 €, l'appel de fonds devra être effectué au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2024 par le Département et fera état :
  - du montant du budget prévisionnel (dotations partenariales 2024),
  - du montant des dépenses effectuées au moment de l'appel de fonds et des dépenses projetées à fin 2024,
  - du montant estimé par le Département pour répondre aux demandes d'aides à fin 2024.

Sans sollicitation de fonds complémentaires avant le 1<sup>er</sup> novembre 2024, le Département ne pourra prétendre à aucun complément de subvention, sans aucune autre compensation.

Madame la Présidente soumet cette proposition d'avenant à l'approbation du Bureau Syndical.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *ACTE l'avenant n° 1 à la convention 2023-2025 avec le Département du Calvados ;*
- *APPROUVE les modalités de versement de la dotation du SDEC ÉNERGIE pour l'année 2024 (soit 10 000 € à la signature de l'avenant et le solde sur appel de fonds du Département, dans la limite d'un montant de 30 000 €) ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ledit avenant, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

### **CONVENTION TYPE DE PARTENARIAT AVEC LES ACCOMPAGNATEURS RENOV (MAR) LABELLISES « ACCOMPAGNEMENT SOCIAL RENFORCE » (2024-2025)**

---

Le SDEC ÉNERGIE contribue depuis 2014 au financement de travaux pour l'amélioration thermique des logements, afin de prévenir et traiter des situations de précarité énergétique sur le territoire du Calvados, en s'appuyant sur un réseau d'accompagnateurs Rénov'.

D'importantes modifications apportées au dispositif national de « ma prime rénov », permettent aujourd'hui la labellisation potentielle de nouveaux accompagnateurs Rénov, habilités par l'ANAH dans le cadre du parcours accompagné sur le territoire du Calvados.

A noter que, parmi ces accompagnateurs Rénov' (MAR), seuls ceux labellisés « accompagnement social renforcé » sont habilités à répondre à des besoins spécifiques d'accompagnement comme le traitement des situations de précarité énergétique et à fournir un soutien technique et social renforcé.

Considérant que la finalité du dispositif du SDEC ÉNERGIE est de prévenir et traiter des situations de précarité énergétique, le SDEC ÉNERGIE conditionne la conclusion de ces futurs partenariats aux seuls MAR habilités dans le cadre du parcours accompagné à fournir un soutien technique et social renforcé.

Pour rappel, le budget du dispositif 2024, voté par le Comité Syndical du 28 mars 2024, qui s'élève à 70 000 €, devra se répartir entre les dossiers présentés par l'ensemble des MAR qui contractualiseront avec le SDEC ÉNERGIE. Pour l'année 2025, le budget sera soumis au vote du Comité Syndical.

Le projet de convention type de partenariat entre le SDEC ÉNERGIE et un MAR labellisé « accompagnement social renforcé » détermine les modalités d'exécution du dispositif, à savoir : le fonctionnement du dispositif, les engagements des parties ainsi que le règlement de l'aide attribuée aux ménages en situation de précarité énergétique pour la réalisation de travaux de rénovation de leur logement.

En synthèse :

- L'aide est attribuée à des propriétaires occupants aux ressources très modestes ou modestes (selon les conditions financières de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).
- Les travaux de rénovation énergétique doivent permettre d'atteindre des performances énergétiques définies par le dispositif « Ma Prime Rénov », et à minima une étiquette énergétique D après travaux, dans le cas d'une acquisition pour rénovation.
- L'aide est plafonnée à 2 000 € par dossier, le SDEC ÉNERGIE détermine au regard des éléments du dossier le montant de l'aide.
- Au montant de l'aide s'ajoutent les frais de l'accompagnement social et technique et d'études du MAR, d'un montant de 300 € par dossier, ce montant est validé jusqu'à la fin de la convention fixée au 31 décembre 2025.
- L'aide du SDEC ÉNERGIE est versée au plus près de la réalisation des travaux, sur transmission d'un état liquidatif par le MAR (annexe 2 de la convention). Le MAR verse l'aide aux entreprises ou au bénéficiaire, selon son degré d'autonomie.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *ACTE le projet de convention type 2024-2025 entre le SDEC ÉNERGIE et un accompagnateur Rénov habilité « accompagnement social renforcé » ;*
- *APPROUVE le règlement intérieur de l'aide du SDEC ÉNERGIE (2 000 € par dossier auxquels s'ajoutent les frais de l'accompagnement social, technique et d'études du MAR d'un montant de 300 € par dossier) ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention avec chacun des accompagnateurs Rénov habilités, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

## TRANSITION ENERGETIQUE

Monsieur Marc LECERF, Vice-Président en charge de la Transition Énergétique, présente les travaux de la commission, réunie le 11 septembre 2024 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

### REALISATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS ALIMENTANT UN OU PLUSIEURS BATIMENTS D'UNE MEME COLLECTIVITE – TAUX DE PARTICIPATION FINANCIERE

#### ➤ **Projet de la commune de Luc-sur-Mer**

Conformément aux dispositions du guide des contributions et aides financières 2024, et suite à la réalisation d'une étude d'opportunité par les services du Syndicat pour un projet de création d'une chaufferie bois-énergie et d'un réseau technique de distribution de chaleur sur la commune de Luc-sur-Mer, la question du transfert de la compétence « énergie renouvelable » au syndicat pour mener à bien ce projet est posée. Dans cette éventualité, il est nécessaire de statuer sur le taux de participation du SDEC ÉNERGIE au projet.

En effet, le montant prévisionnel du projet, dont la réalisation pourrait être confiée au syndicat dans le cadre d'un transfert de compétence, s'élève à 1 600 k€ HT.

Alors que l'article L. 1111-10 du Code général des collectivités territoriales fixe la participation financière minimale du maître d'ouvrage à 20 % du montant total des financements publics, le guide des contributions et aides financières 2024 prévoit pour une commune de catégorie B1, une participation financière du syndicat de 25 % plafonnée à 100 000 €, sauf dérogation.

Madame la Présidente propose donc de déroger au plafond des 100 000 € pour respecter l'article L. 1111-10 du Code général des collectivités territoriales et ainsi obtenir une participation financière minimale du SDEC ÉNERGIE de 20 % du montant total des financements publics.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *APPROUVE, conformément au guide des contributions et aides financières 2024 une dérogation pour porter la contribution du SDEC ÉNERGIE à 20 % du coût du projet ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

#### ➤ **Projet de la commune de Souleuvre en Bocage**

En 2022, après une étude d'opportunité réalisée par le syndicat, la commune de Souleuvre en Bocage a transféré sa compétence au SDEC ÉNERGIE pour créer une chaufferie bois énergie et un réseau technique de distribution de chaleur sur le centre-bourg de la commune déléguée de Bény-Bocage.

En 2022, le taux de participation du syndicat s'élevait à 30 % du montant du projet (sans plafonnement) et le projet coûtait 434 k€.

Aujourd'hui :

- les aides du syndicat sont plafonnées à 100 000 €, quel que soit le type de commune concerné par le projet, sauf dérogation du Bureau Syndical ;
- le coût du projet est désormais estimé à 588 k€, en raison du contexte financier et d'un périmètre modifié : ajout de logements communaux et du centre de loisirs ;
- l'article L. 1111-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) fixe la participation financière minimale du maître d'ouvrage à 20 % du montant total des financements publics (donc plus que le plafond de 100 000 €).

Comme pour le projet précédent, Madame la Présidente propose donc de déroger au plafond des 100 000 € pour respecter l'article L. 1111-10 du Code général des collectivités territoriales et ainsi obtenir une participation financière minimale du SDEC ÉNERGIE de 20 % du montant total des financements publics.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *APPROUVE, conformément au guide des contributions et aides financières 2024 une dérogation pour porter la contribution du SDEC ÉNERGIE à 20% du coût du projet ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

De manière à éviter ce type de dérogations, Monsieur Philippe LAGALLE annonce que les dispositions du guide des contributions et aides financières 2025 seront revus.

## PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES A LA TRANSITION ENERGETIQUE (PACTE) : AIDES FINANCIERES

### ➤ Aide financière pour une étude d'autoconsommation collective - Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon

Au titre de la 2<sup>e</sup> année de la convention PACTE qui la lie au SDEC ÉNERGIE pour les prestations réalisées par des tiers en matière de planification énergétique, d'animation territoriale et d'exemplarité, la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon sollicite le Syndicat pour l'octroi, par convention d'une subvention pour la réalisation d'une étude d'autoconsommation collective.

Pour rappel, la convention définit les modalités d'attribution de cette aide financière, l'aide annuelle pouvant concerner au maximum deux prestations, avec un montant de 50 % sur la part en € HT restant à la charge de la collectivité.

Le plan de financement présenté par la collectivité pour un montant total de dépenses de 20 520 € HT fait apparaître une aide financière de la Région Normandie de 50 % des dépenses.

Considérant les dépenses éligibles à l'aide du SDEC ÉNERGIE au titre du PACTE dans le programme proposé par la communauté de communes, le montant de l'aide pouvant être octroyée est le suivant :

Date de sollicitation au SDEC ÉNERGIE	Coût HT des actions éligibles	Aide Région (50%)	Reste à charge de la CDC	Taux d'aide du SDEC ÉNERGIE	Aide du SDEC ÉNERGIE
13 août 2024	20 520 €	10 260€	10 260 €	50 %	5 130 €

Madame la Présidente soumet cette proposition d'aide au Bureau Syndical.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *APPROUVE une aide financière d'un montant de 5 130 € pour participer à la réalisation d'une étude d'autoconsommation collective sur le territoire de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, correspondant à 50 % de la part restant à charge de la collectivité sur les actions éligibles ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

### ➤ Avenant n°1 à la convention relative à l'accompagnement à la transition énergétique de la Communauté de communes du Pays de Falaise, dite convention PACTE et aide financière pour le projet territorial de sensibilisation Expo 2050 - Communauté de Communes Pays de Falaise

Monsieur le vice-Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Falaise et le SDEC ÉNERGIE ont signé le 19 juillet 2022, une convention PACTE donnant accès à la Communauté de Communes à des aides financières du SDEC ÉNERGIE pour les prestations réalisées par des tiers en matière de planification énergétique, d'animation territoriale et d'exemplarité.

La mise en œuvre du projet territorial de sensibilisation autour de l'exposition « 2050 » du 24 septembre au 25 octobre 2024 au Château de la Fresnaye est prévue dans le cadre de cette convention et la communauté de communes doit mettre en place une partie des moyens d'animation (en complément de celles réalisées par le SDEC ÉNERGIE) ainsi que le transport des classes.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes du Pays de Falaise sollicite, par convention, l'octroi d'une aide financière au titre de l'année 3 de la convention PACTE, pour les actions suivantes menées dans le cadre du projet territorial de sensibilisation « 2050 » :

- La mise en œuvre d'une partie des animations par un prestataire externe,
- Le transport en bus des classes de primaire ou collège hors de la Ville de Falaise vers le lieu de l'exposition.

Il est envisagé la conclusion d'un avenant à la convention PACTE permettant d'intégrer les nouvelles dispositions de cet accompagnement conformément à la délibération du Bureau Syndical du 5 juillet 2024, notamment les nouvelles dispositions relatives aux aides financières.

Les nouvelles dispositions de la convention PACTE entraîneraient une augmentation de la contribution annuelle demandée à l'EPCI pour la dernière année d'accompagnement : 4 000 € au lieu de 2 000 €, les contributions des deux premières années (juillet 2022 à juillet 2024) restant inchangées.

En contrepartie, pour la dernière année de la convention, la communauté de communes pourrait bénéficier des nouvelles dispositions du PACTE, notamment d'une dotation annuelle maximale d'aide financière de 25 000 €

Considérant le plan de financement présenté par la collectivité, pour un montant total de 6 094 € HT, le montant de l'aide pour mener à bien le projet territorial de sensibilisation Expo 2050 de la Communauté de Communes du Pays de Falaise pouvant être octroyée est le suivant :

Date de sollicitation au SDEC ÉNERGIE	Coût HT des actions éligibles	Montant à la charge de la CDC	Taux d'aide du SDEC ÉNERGIE	Aide du SDEC ÉNERGIE
3 septembre 2024	6 094 €	6 094 €	80 %	4 875 €

Madame la Présidente soumet ces deux décisions à l'approbation du Bureau Syndical.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *AUTORISE la signature d'un avenant à la convention PACTE, avec la Communauté de Communes du Pays de Falaise pour intégrer les nouvelles dispositions de cet accompagnement conformément à la délibération du Bureau Syndical du 5 juillet 2024, notamment les nouvelles dispositions relatives aux aides financières ;*
- *VALIDE la proposition de nouvelle contribution financière de l'EPCI pour la dernière année de l'accompagnement à 4 000 €, sous réserve de la signature par la communauté de communes et le SDEC ÉNERGIE de l'avenant à la convention PACTE ;*
- *APPROUVE une aide financière à la Communauté de Communes du Pays de Falaise d'un montant de 4 875 € pour des prestations d'animation et le transport des classes, correspondant à 80 % des dépenses éligibles, sous réserve de la signature par la communauté de communes et le SDEC ÉNERGIE de l'avenant à la convention PACTE ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ledit avenant et ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

**MOBILITES BAS CARBONE**

Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD, Vice-Président en charge des mobilités bas carbone, présente les travaux de la commission, réunie le 11 septembre 2024 et qui nécessitent une délibération du Bureau Syndical.

**POSE D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE) – COMMUNE D'ELLON**

Après avis favorable de la commission, Madame la Présidente propose l'implantation d'une borne de recharge pour vélos à assistance électrique (VAE) sur le territoire de la commune d'Ellon, dans les conditions suivantes :

Projet	Montant des travaux	Participation du SDEC ÉNERGIE	Participation de la commune
Installation d'une borne de recharge VAE à ELLON	11 473, 97 € TTC	20 %	7 649,31 €

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *DECIDE d'accepter la réalisation du projet d'implantation d'une borne de recharge pour vélos à assistance électrique sur le territoire de la commune d'Ellon ;*
- *DIT que le financement de cet investissement, la maintenance et l'exploitation de la borne relèvent des dispositions financières actées par délibération du Comité Syndical du 28 mars 2024 ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget mobilité du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

**TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE**

Monsieur Denis CHÉRON, membre de la commission « Travaux sur les réseaux publics d'électricité » présente les travaux de la commission réunie le 13 septembre 2024 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

**PROGRAMME DE RACCORDEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 7EME TRANCHE 2024**

La commission propose au Bureau Syndical une septième tranche de travaux 2024, pour le raccordement du réseau public d'électricité concernant 41 projets, pour un montant de 1 064 037 € HT, dont 140 576 € HT de renforcement nécessaire à 4 projets et 923 461 € HT consacrés aux extensions.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion en annexe de la note explicative de synthèse.

Madame la Présidente soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *ADOpte la septième tranche de travaux 2024 de raccordement au réseau public d'électricité proposée (41 projets, pour un montant de 1 064 037 € HT) ;*

- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

### **PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 3EME TRANCHE 2024**

---

La commission propose au Bureau Syndical une troisième tranche de travaux 2024, pour le renforcement du réseau public d'électricité concernant 7 projets, pour un montant de 410 286 € HT.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion en annexe de la note explicative de synthèse.

Madame la Présidente soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *ADOpte la troisième tranche de travaux 2024 de renforcement du réseau public d'électricité proposée (7 projets, pour un montant de 410 286 € HT) ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

### **PROGRAMME DE SECURISATION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 2EME TRANCHE 2024**

---

La commission propose au Bureau Syndical une deuxième tranche de travaux 2024, pour la sécurisation du réseau public d'électricité concernant 5 projets, pour un montant de 225 052 € HT.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion en annexe de la note explicative de synthèse.

Madame la Présidente soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *ADOpte la deuxième tranche de travaux 2024 de sécurisation du réseau public d'électricité proposée (5 projets, pour un montant de 225 052 € HT) ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

### **PROGRAMME D'EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX – 3EME TRANCHE 2024**

---

La commission propose au Bureau Syndical une troisième tranche de travaux 2024, pour l'effacement coordonné des réseaux concernant 2 projets, pour un montant de 257 400 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion en annexe de la note explicative de synthèse.

Madame la Présidente soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *ADOpte la troisième tranche de travaux 2024 d'effacement coordonné des réseaux (2 projets, pour un montant de 257 400 € TTC) ;*
- *DIT que les travaux correspondants relèvent du Programme travaux d'effacement de réseaux 2024 ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

### **PROGRAMME D'EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX – 1ERE TRANCHE 2025**

---

La commission propose au Bureau Syndical une première tranche de travaux 2025, pour l'effacement coordonné des réseaux concernant 62 projets, pour un montant de 10 671 161 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion en annexe de la note explicative de synthèse.

Madame la Présidente soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *ADOpte la première tranche de travaux 2025 d'effacement coordonné des réseaux (62 projets, pour un montant de 10 671 161 € TTC) ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

### **TRAVAUX REALISES PAR LE SDEC ÉNERGIE SOUS MANDAT POUR COMPTE DE TIERS (COLLECTIVITES).**

---

Les opérations coordonnées d'effacement des réseaux à Lisieux sont constituées pour partie d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage de la ville.

Madame la Présidente invite le Bureau Syndical à se prononcer sur les conventions, susceptibles d'être mises en œuvre pour les travaux d'effacement coordonné des réseaux :

Commune	Cat.	Effacement coordonné des réseaux	Réseau concerné par la DTMO	Coût global de l'opération TTC	Coût TTC du réseau EP	Proportion EP / Coût global du projet
LISIEUX	A	BOULEVARD HERBET FOURNET - RUE GUSTAVE V - RUE DU VIEUX SERGENT- TRANCHE 2	EP	773 365,26 €	34 967,82 €	5 %
		ALLEE LOUIS DUBOIS		36 660,60 €	7 800,00 €	21 %

Ces projets de convention ont été adressés aux élus du Bureau Syndical, en annexe de la note de synthèse, jointe à leur convocation.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE que le SDEC ÉNERGIE assurera temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre des opérations d'effacement coordonné des réseaux de la ville de Lisieux ;
- ADOPTE les conventions correspondantes ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer lesdites conventions, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

#### TRAVAUX REALISES PAR LES LOTISSEURS PRIVES SOUS MANDAT DU SDEC ÉNERGIE (POUR LA DESSERTE INTERIEURE DE LOTISSEMENTS PRIVES)

Madame la Présidente invite le Bureau Syndical à se prononcer sur les conventions de délégations temporaires de maîtrise d'ouvrage suivantes, susceptibles d'être mises en œuvre pour réaliser la desserte intérieure de lotissements privés.

Ces conventions sont basées sur le modèle type de convention validé par le Bureau Syndical du 13 septembre 2019.

Les conventions proposées au Bureau Syndical portent sur les dossiers suivants :

Commune Localisation	Désignation du projet	MOA délégué	Descriptif des travaux	Coût HT des travaux de desserte
AUTHIE	Les Hauts de Cussy 47 lots	FRANCELOT	Pose de 398,5 ml de réseau BT souterrain	62 523,30 €
SUR-DROME BALLEROY (BALLEROY)	Propriété bâtie existante divisée en 4 logements + Services Généraux Colonne montante	M. Jean-Marc LINOT	Création d'une colonne montante dite 'petit collectif' comprenant la création de 4 branchements électriques pour logements (9kVA Mono) et 1 branchement Services Généraux (3kVA Mono).	3 988,77 €
ESCOVILLE	Le Domaine d'Hautefeuille 35 lots	M. Christophe D'HONDT	Pose de 428 ml de réseau BT souterrain	53 079,17 €
<b>TOTAL</b>				<b>119 591,24 €</b>

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE les conventions proposées permettant la réalisation par le lotisseur ou l'aménageur privé de la desserte intérieure en commune rurale, pour un montant de 119 591,24 € HT ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal ;
- AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant de la mise en œuvre de cette décision et les autorise à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

### CONVENTIONS TRIPARTITES POUR LE DEPLOIEMENT DE FIBRE OPTIQUE SUR SUPPORTS COMMUNS

---

Monsieur Denis CHÉRON rappelle qu'une convention nationale autorise, sous conditions, l'usage des supports du réseau de distribution publique d'électricité pour faciliter et accélérer le déploiement du numérique sur le territoire Français.

Deux opérateurs sollicitent la signature de cette convention :

- FREE,
- IELO.

Les conventions proposées reprennent en intégralité les termes de la convention nationale de 2015 qui fait toujours fois à ce jour, y compris ses annexes.

Chaque support occupé fera l'objet d'un versement unique d'une redevance d'occupation (AODE 31,48 € / support) et d'un droit d'usage (Enedis, 62,97 € / support). Valeurs 2023 révisables.

Les conventions sont conclues pour une durée de 20 ans, à compter de leur signature.

Pour rappel, le SDEC ÉNERGIE et Enedis ont déjà signé précédemment le même type de convention :

- en 2012 avec la Communauté de communes Cœur Côte Fleurie / le Conseil Départemental et COVAGE,
- en 2015 avec Orange pour le déploiement sur la Communauté Urbaine / la Ville de Lisieux,
- en 2022 avec Eure Numérique (usage de quelques supports limitrophes),
- en 2023 avec COVAGE (CAEN.COM) et NEXTLOOP.

Madame la Présidente soumet ces propositions à l'approbation du Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE les conventions d'appuis communs proposées permettant l'utilisation de supports aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques par les opérateurs FREE et IELO ;
- APPROUVE les modalités de versement d'une redevance d'occupation des supports s'élevant à 31,48 € / par support pour l'AODE SDEC ÉNERGIE et d'un droit d'usage de 62,97 € / support pour Enedis, Distributeur Concessionnaire - valeurs 2023 révisables ;
- AUTORISE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant

**ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE**

Monsieur Jean LEPAULMIER, Vice-Président en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, présente les travaux de la commission réunie le 13 septembre 2024 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

**ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE – 6EME TRANCHE DE TRAVAUX 2024 < 40 k€ HT**

Monsieur le Vice-Président présente au Bureau Syndical la liste des opérations engagées depuis le Bureau Syndical du 5 juillet 2024, dont les coûts sont inférieurs au seuil de 40 k€ HT (48k€ TTC).

PROGRAMME TRAVAUX		NOMBRE DE PROJETS	MONTANT TTC
Eclairage Public	EP extension renouvellement	110	425 004 €
	Fonds Vert	3	28 159 €
	R30 : renouvellement + 30 ans	14	163 786 €
Signalisation Lumineuse		2	10 480 €
<b>TOTAL</b>		<b>129</b>	<b>627 429 €</b>

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

**ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE – 6EME TRANCHE DE TRAVAUX 2024 ≥ 40 k€ HT**

La commission propose au Bureau Syndical une sixième tranche de travaux 2024, pour la réalisation des projets d'éclairage public suivants :

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT	COMMUNE/LOCALISATION	PROJET	MONTANT TTC
Extension / renouvellement (Eclairage Public)	TOUFFREVILLE	RENOUVELLEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC EN LED :70 FOYERS	60 017 €
	SAINT-ANDRE-SUR-ORNE	RENOUVELLEMENT EN LEDS	66 334 €
	COURSEULLES-SUR-MER	EXTENSION ECLAIRAGE AMENAGEMENT GIRATOIRE	75 018 €
Sous Total			201 369 €
Renouvellement des foyers de plus de 30 ans (R30)	OUISTREHAM	RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE R30	74 469 €
	TROUVILLE-SUR-MER	PROGRAMME R30 - Aout 2024	110 471 €
Sous Total			184 940 €
FONDS VERT (FV)	SAINT-DESIR	PROGRAMME FONDS VERT	75 746 €
Sous Total			75 746 €
<b>TOTAL</b>			<b>462 055 €</b>

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical d'adopter cette nouvelle tranche de travaux 2024 du programme Extension/renouvellement éclairage public, Fonds Vert et Signalisation Lumineuse ».

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *ADOpte la sixième tranche 2024 du programme Extension/renouvellement éclairage public, renouvellement des foyers de plus de 30 ans et Fonds Vert, pour un montant total de 462 055 € TTC ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rattachant.*

#### **CONVENTION TYPE DE MISE A DISPOSITION DES SUPPORTS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE L'ALIMENTATION PERMANENTE DU RESEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC POUR L'ALIMENTATION DE CAMERAS DE VIDEOSURVEILLANCE**

---

La convention a pour objet de définir les modalités techniques et opérationnelles de la mise à disposition des supports d'éclairage public et de l'alimentation électrique permanente du réseau d'éclairage public exploité par le SDEC ÉNERGIE dans le cadre d'un transfert de compétence au profit des caméras de vidéosurveillance installées et gérées par les communes, gestionnaires des caméras.

La convention, conclue pour une durée de 1 an, entrera en vigueur à compter de sa date de signature par les deux parties. Elle pourra être renouvelée par tacite reconduction pour des périodes de 1 an, sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de 3 mois.

Madame la Présidente soumet cette proposition au Bureau Syndical.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *ACTE le projet de convention type de mise à disposition des supports d'éclairage public et de l'alimentation permanente du réseau d'Éclairage Public pour l'alimentation de caméras de vidéosurveillance ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention avec chacune des collectivités, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

#### **ACCORD DE PRINCIPE RELATIF AUX DEMANDES DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS VERT, A COMPTER DE 2024**

---

Pour rappel, inscrit dans la loi de finances 2023 et coordonné par la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), en qualité de responsable de programme, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert » doit permettre le déploiement d'actions territoriales, sous la responsabilité des préfets.

Il offre une nouvelle source de financement des projets de rénovation du parc d'éclairage public et des bâtiments des collectivités selon les principales caractéristiques suivantes :

- S'adresse aux collectivités et à leur groupement,
- Prise en compte des frais d'ingénierie et d'investissements,
- Les travaux doivent commencer dans les 2 ans (à compter de la notification).

La circulaire préfectorale transmise à l'ensemble des collectivités locales le 9 février 2024 précise de mettre en œuvre des actions concernant :

- **La rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.** Est éligible, l'ensemble des travaux réalisés sur des bâtiments existants visant à diminuer significativement leur consommation énergétique, comme :

- des actions dites « à gain rapide » (pilotage et régulation des systèmes de chauffage, modernisation des systèmes d'éclairage, ...);
- des travaux d'isolation du bâti ou de remplacement d'équipement (isolation des murs, des planchers bas, de la toiture, le remplacement des menuiseries extérieures, la ventilation, la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire).

Sur présentation d'une étude thermique, le projet devra permettre des économies d'énergie par rapport à la situation initiale ainsi qu'une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre.

- **Le renouvellement de l'éclairage public.** Les actions éligibles doivent répondre aux critères cumulatifs suivants :
  - une rénovation accélérée du parc d'éclairage public ancien ayant plus de 25 ans,
  - Une réduction d'au moins 50% de la consommation énergétique en kW sur une année,
  - Un éclairage maximum à la mise en service de 20 lux en agglomération et hors agglomération, et de 15 lux pour les espaces protégés,
  - Une baisse de la température de couleur des luminaires installés pour une plus grande protection de la biodiversité.

Le SDEC ÉNERGIE, qui agit pour la transition énergétique en accompagnant les collectivités locales, est susceptible d'accompagner ou de déposer un ou plusieurs dossiers de demandes de subventions au titre du fonds vert, notamment pour :

- les études et travaux liés aux projets de rénovation énergétique des collectivités,
- proposer le programme des diagnostics R30 des communes présentant le plus grand gain énergétique.

Dans ce cadre, pour permettre le dépôt des dossiers, il conviendrait que la Présidente soit autorisée à solliciter, au nom du syndicat, l'ensemble des demandes de subventions à venir.

Madame la Présidente propose donc au Bureau Syndical de l'autoriser à déposer, auprès du Préfet, toutes les demandes de subventions relatives au Fonds vert.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *AUTORISE Madame la Présidente à déposer, auprès du Préfet, toutes les demandes de subventions relatives au Fonds vert ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE lève la séance à 11h50 et confirme que la prochaine séance aura lieu le vendredi 8 novembre 2024 à 9h30.

Le Secrétaire de séance,



Cédric POISSON

La Présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE